

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE BAFANG

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

WEST REGION

UPPER - NKAM DIVISION

BAFANG COUNCIL

BAFANG COUNCIL TENDER BOARD

MAITRE D'OUVRAGE
MAIRE DE LA COMMUNE DE BAFANG

AUTORITE CONTRACTANTE :
MAIRE DE LA COMMUNE DE BAFANG

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES COMPETENTE :
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AU PRES DE LA COMMUNE DE BAFANG

ADDITIF N°01/AD/C/BFG/SG/CIPM-TBEC/2021 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 06/AONO/C/BFG/SG/CIPM-AI/2021 DU 31/03/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART DANS LA
VILLE DE BAFANG, ARRONDISSEMENT DE BAFANG, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM,
REGION DE L'OUEST

N° LOT	AUTORISATION DE DEPENSE	IMPUTATION BUDGETAIRE
1	IVV03510	55 27 351 01 641704 2251 821

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public
EXERCICE 2021 ,MINDDEVEL

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE : PIECE N° 04 CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 3: Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)

3.1. Définitions générales (Cf. code)

- **L'Autorité contractante est:** Le Maire de la Commune de Bafang. A ce titre, il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation. Il assure également le contrôle de l'effectivité de l'exécution des travaux du cocontractant.
- **L'Autorité en charge du contrôle externe de l'exécution des Marchés Publics est :** Le Ministre en charge des Marchés publics ;
- **Le représentant du Maître d'Ouvrage est :** Le Maire de la Commune de Bafang. Il représente l'administration bénéficiaire des travaux.
- **Le Chef de service du marché est :** Le Secrétaire Général de la Commune de Bafang. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- **L'Ingénieur du marché est :** Le Délégué Départemental des Travaux Publics du Haut-Nkam. Il est responsable du suivi technique et financier, il apprécie, décide et donne toutes les instructions n'entraînant aucune incidence financière. Il rend compte au Chef de service du marché.
- **Le Maître d'Œuvre du présent marché est :** Le Chef de Service des Opérations Urbaines et du Développement Social Urbain de la Délégation Départementale du MINDH DU du Haut Nkam.
- **L'entrepreneur est :** l'entreprise adjudicataire du marché.
- **La Commission des Marchés compétente est** la Commission Interne de Passation des Marchés du Haut-Nkam auprès de la Commune de Bafang.

LIRE : PIECE N° 04 CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 3: Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)

3.1. Définitions générales (Cf. code)

- **L'Autorité contractante est:** Le Maire de la Commune de Bafang. A ce titre, il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation. Il assure également le contrôle de l'effectivité de l'exécution des travaux du cocontractant.
- **L'Autorité en charge du contrôle externe de l'exécution des Marchés Publics est :** Le Ministre en charge des Marchés publics ;
- **Le représentant du Maître d'Ouvrage est :** Le Maire de la Commune de Bafang. Il représente l'administration bénéficiaire des travaux.
- **Le Chef de service du marché est :** Le Secrétaire Général de la Commune de Bafang. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

- **L'Ingénieur du marché est : le Délégué Régional des Travaux Publics de l'Ouest.** il est responsable du suivi technique et financier, il apprécie, décide et donne toutes les instructions n'entraînant aucune incidence financière. Il rend compte au Chef de service du marché.
- **Le Maître d'Œuvre du présent marché est : le Sous-Directeur Régional des routes de l'Ouest.**
- **L'entrepreneur est :** l'entreprise adjudicataire du marché.
- **La Commission des Marchés compétente est** la Commission Interne de Passation des Marchés du Haut-Nkam auprès de la Commune de Bafang.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Fait à Bafang, le **28 AVR 2021**

Copie :

- MINMAP (pour information);
- ARMP/OU (pour publication et archivage) ;
- DDMINDEVEL (pour information);
- DDMINEPAT (pour information) ;
- Président CIPM-BFG (pour information) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAFANG
(Autorité Contractante)



Amme